

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 17 octobre 2022**

**Délibération n° CP-2022-1841**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain nu situées impasse des Cerisiers et montée des Bruyères et appartenant à la société en nom collectif (SNC) APM - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0895 du 18 octobre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

**Rapporteur** : Madame Béatrice Vessiller

**Président** : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 66

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 septembre 2022

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, Mme Benahmed, M. Ben Itah, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à M. Grivel), M. Athanaze (pouvoir à M. Badouard), M. Charmot (pouvoir à Mme Sarselli), Mme Fournillon (pouvoir à M. Vincent), M. Geourjon (pouvoir à M. Pelaez).

Absent non excusé : M. Kabalo.

**Commission permanente du 17 octobre 2022****Délibération n° CP-2022-1841**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Fleurieu-sur-Saône

Objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre onéreux, de parcelles de terrain nu situées impasse des Cerisiers et montée des Bruyères et appartenant à la société en nom collectif (SNC) APM - Modification de la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0895 du 18 octobre 2021

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 septembre 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0895 du 18 octobre 2021, la Métropole de Lyon a approuvé l'acquisition, auprès de la SNC APM, de 3 parcelles de terrain nu, à savoir une emprise de 189 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AK 102, une emprise de 55 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AK 116 et une emprise de 1 107 m<sup>2</sup> environ à détacher de la parcelle cadastrée AK 316.

Cependant, ces parties de parcelles et leur superficie ne correspondent pas aux parcelles à acquérir, lesquelles ont depuis fait l'objet d'un document d'arpentage établi par le vendeur. Il convient donc de modifier la désignation des parcelles à acquérir.

**II - Désignation des biens acquis**

Il s'agit :

- des parcelles cadastrées AK 403, AK 409 et AK 410 situées montée des Bruyères, d'une superficie respective de 55 m<sup>2</sup>, 412 m<sup>2</sup> et 647 m<sup>2</sup>, issues de la division de la parcelle cadastrée AK 316 et grevées de l'emplacement réservé (ER) de voirie n° 8 du plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H),

- des parcelles cadastrées AK 343 et AK 344 situées impasse des Cerisiers, d'une superficie respective de 52 m<sup>2</sup> et 81 m<sup>2</sup>, issues de la division de la parcelle cadastrée AK 102 et grevées de l'ER de voirie n° 17 du PLU-H,

- de la parcelle cadastrée AK 354 située impasse des Cerisiers, d'une superficie de 65 m<sup>2</sup>, à détacher de la parcelle cadastrée AK 103 (et non de la parcelle cadastrée AK 102 comme indiqué dans la précédente délibération), et grevée de l'ER de voirie n° 17 du PLU-H.

À noter que le prix de vente de 40 000 € reste inchangé ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** les modifications apportées à la délibération de la Commission permanente n° CP-2021-0895 du 18 octobre 2021 dans la désignation des parcelles à acquérir : les parcelles de terrain nu cadastrées AD 403, AK 409 et AK 410, d'une superficie totale de 1 114 m<sup>2</sup>, situées montée des Bruyères à Fleurieu-sur-Saône ainsi que les parcelles de terrain nu cadastrées AK 343, AK 344 et AK 354, d'une superficie totale de 198 m<sup>2</sup>, situées impasse des Cerisiers à Fleurieu-sur-Saône.

**2° - Les autres éléments** figurant dans la délibération susvisée restent inchangés.

**3° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 18 octobre 2022**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20221017-287434-DE-1-1 Date de télétransmission : 18 octobre 2022 Date de réception préfecture : 18 octobre 2022
---